



Le 9 décembre 2021

Le secrétaire départemental

à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale DSDEN, Cité administrative - BP 23851 53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-*FO* 53

Union
Départementale des syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron BP 1037 53010, Laval Cedex

202.43.53.42.26 **6** 06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Monsieur le Recteur

Copie à Monsieur le Préfet de la Mayenne

Copie à l'UD FO 53

Objet : situation sanitaire, santé et sécurité dans les écoles

Monsieur le directeur académique,

La situation dans les écoles s'aggrave de jour en jour, et les collègues que nous rencontrons dans le département sont exténués, las et fatigués.

Le manque de remplaçants génère des situations intenables avec de très nombreuses classes sans enseignant. Nous disposons de remontées très concrètes qui témoignent, tant du nombre de classes non remplacées, que des conséquences sur l'inévitable brassage, sur les responsabilités, et sur les conditions de travail et de santé des professeurs des écoles comme des AESH.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour l'accueil des élèves qui ne peuvent être répartis dans les autres classes, y compris en lien avec Monsieur le préfet. Il est en effet précisé page 8 du dernier protocole sanitaire : « Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes. » Cela n'est absolument pas le cas dans nos écoles. Nos collègues directeurs, adjoints et AESH n'ont pas à se mettre en défaut, en insécurité ou à engager leur responsabilité à cause du manque de remplaçants, ou d'une gestion hasardeuse de notre ministère.

Comme pour l'hôpital, la crise sanitaire exacerbe des tensions déjà existantes. C'est particulièrement le cas avec l'inclusion à marche forcée et le non-respect des notifications de la MDA, tant au niveau des accompagnements que des orientations en structures spécialisées. Cela a des conséquences importantes sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Nos collègues sont dans un état de fatigue et de stress insupportable. La situation sanitaire inquiète, et les versions des protocoles sanitaires s'enchaînent sans cohérence, et sans protection efficiente de nos collègues.

Par ailleurs, et vous le savez, les moyens ne manquent pas : chaque année, Monsieur le ministre rend des millions d'euros pris sur le budget de l'Education Nationale, non dépensés, et dans le même temps, 600 milliards d'euros sont débloqués dans le cadre du plan de relance, sans qu'un seul centime ne soit consacré à l'Education Nationale.

Nous vous demandons solennellement de saisir le Ministre afin qu'il prenne enfin ses responsabilités en créant des postes et en recrutant immédiatement sur la liste complémentaire du concours les personnels nécessaires au bon







SNUDI-*FO* 53

Union
Départementale des syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron BP 1037 53010, Laval Cedex

202.43.53.42.26 **6** 06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Monsieur le Recteur

Copie à Monsieur le Préfet de la Mayenne

Copie à l'UD FO 53

fonctionnement des écoles. Nous avons besoin de postes et de personnels pour faire face à cette situation.

Depuis le début de cette crise sanitaire, nous vous alertons, nous intervenons, sans discontinuité, pour porter la détresse de nos collègues et obtenir des réponses, des solutions. Nous regrettons d'être insuffisamment entendus, à commencer par le maintien des formations constellations, ou encore le développement du cadre de l'accompagnement PPCR coûteux en moyens. Ce que nous demandons depuis deux ans, c'est la création de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés de RASED ou d'ouvertures de classes spécialisées.

Aussi nous vous rappelons qu'un avis a été adopté en CHSCT départemental dernièrement à propos des constellations PPCR. Quelle réponse allez-vous apporter ? Allez-vous répondre, ou une fois de plus, bafouer la réglementation en vigueur comme c'est le cas pour les avis adoptés et sans réponse depuis le mois de juin 2021 ? Nous réitérons donc notre demande d'arrêt des constellations, des évaluations d'école et tout dispositif d'accompagnement/formation nécessitant des moyens de remplacement.

Saisi par de nombreux directeurs, nous avons interpellé les IEN à propos de la deuxième journée de formation qui se tiendrait sur une journée de décharge. Les IEN n'ont pas de réponse et nous informent que vous allez formuler une réponse départementale. **Quand allons-nous obtenir cette réponse**?

Monsieur le directeur académique, vous n'avez pas répondu lorsque nous vous avons posé des questions précises, comme c'était le cas dans notre courriel du 30 novembre dernier, que vous trouverez annexé à ce courrier. Nous vous demandons de respecter la réglementation en cours, de considérer nos alertes, d'assurer vos prérogatives en matière de protection des agents sous votre responsabilité, et de maintenir le cadre d'un dialogue respectueux.

Espérant que ce courrier retiendra votre attention, restant à disposition pour en discuter de vive voix, je vous prie de croire, monsieur l'inspecteur d'académie, en ma parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental









SNUDI-*FO* 53

Union
Départementale des syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron BP 1037 53010, Laval Cedex

202.43.53.42.26 **6** 06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Monsieur le Recteur

Copie à Monsieur le Préfet de la Mayenne

Copie à l'UD FO 53

----- Message transféré -----

Sujet: Réunions d'information syndicale
Date: Thu, 30 Nov 2021 17:28:14 +0100
De: SNUDI-FO 53 < contact@snudifo-53.fr>

Pour :DASEN <ce.ia53@ac-nantes.fr>

Monsieur le directeur académique,

Depuis plusieurs jours maintenant, faute de remplaçants, des élèves sont répartis dans les classes favorisant un inévitable brassage, menaçant ainsi la santé des agents comme celle des élèves, et dégradant les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage des élèves.

Ce weekend, nos collègues ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la nouvelle FAQ ministérielle, en particulier le paragraphe : "Que se passe-t-il, lors de l'apparition d'un cas confirmé dans une école maternelle ou élémentaire ?"

Cette situation place de fait nos collègues en position de contrôleur des résultats des tests, alors que cela ne relève ni de leur compétence, ni de leur statut.

Depuis le début de cette semaine, nous sommes saisis par des professeurs des écoles à ce propos. Je tente de joindre par téléphone Monsieur le secrétaire général, sans succès. J'ajoute que lors des réunions de directeurs, de nombreuses questions restent sans réponse. Voici un échantillon des questions posées par nos collègues, dont le syndicat se fait le relai, et qui appellent des réponses de votre part :

Comment doivent agir les personnels si les parents d'élèves ne peuvent ou ne veulent garder leurs enfants ?

Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école, s'il n'est pas testé ?

Quid des élèves qui arrivent seuls à l'école?

Quid des élèves se rendant à l'école en transport en commun?

Comment gérer les élèves qui sont à la garderie le matin mais dont l'enseignant est absent ?

Que faire des élèves présents dans l'attente d'un éventuel remplaçant?

Comment faire si l'école ne dispose pas d'un local, d'une salle pour isoler?

Si un cas est positif dans une classe, les personnels peuvent-ils demander à être testés ? Les personnels non-vaccinés peuvent-ils demander la prise en charge de leur test ?

Comment les directeurs non-déchargés vont-ils gérer leur classe et cette organisation

Comment gérer la classe en présentiel avec les élèves de retour après un test négatif, et en distanciel avec les élèves restés à la maison ?







SNUDI-*FO* 53

Union
Départementale des syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron BP 1037 53010, Laval Cedex

202.43.53.42.26 **6** 06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Monsieur le Recteur

Copie à Monsieur le Préfet de la Mayenne

Copie à l'UD FO 53

Qu'est-il prévu pour le PE ou l'AESH qui a un enfant dont la classe est fermée et qui est renvoyé à la maison? Le collègue est-il placé en ASA pour pouvoir garder son enfant? Cela est-il pris sur le contingent d'ASA pour garde d'enfants?

Que faire lorsqu'un enfant de maternelle est amené par son frère mineur ou accueilli par le périscolaire le matin ?

Que deviennent les enfants des personnels prioritaires?

Faut-il en déduire que toutes les équipes éducatives et équipes de suivi devraient dorénavant se dérouler hors temps scolaire, pour éviter tout brassage ?

Qui assurera la continuité pédagogique ou le suivi de ces élèves renvoyés chez eux, puisque l'enseignant malade est en incapacité de le faire ? L'équipe enseignante ? Le directeur ?

Ce nouveau protocole n'entre-t-il en vigueur qu'à partir du 6 décembre ou dès à présent? Le courrier de Monsieur le Recteur, ne le précisant pas, le syndicat vous demande une consigne départementale claire à ce sujet.

Personne ne souhaite ajouter de la désorganisation dans les écoles ni des tensions entre enseignants et parents d'élèves qui pourraient survenir dans ces conditions. Néanmoins, cette nouvelle mesure instaurée par le ministère ne peut que placer les directeurs, qui rappelons-le, ne bénéficient d'aucune aide administrative statutaire, les adjoints et AESH, face à d'inévitables difficultés.

Nous vous demandons dans l'immédiat de bien vouloir suspendre les formations constellations (accompagnement PPCR) et autres formations qui nécessitent des moyens conséquents en remplacement.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir apporter les réponses à ces questions et demandes totalement fondées par la voie que vous jugerez la plus appropriée, en entrevue ou à défaut par téléphone.

Dans cette attente, je vous assure de ma parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental

SNUDI-FO de la Mayenne

SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicats des PE, AESH, contractuels et PsyEN du 1er Degré en Mayenne 06 52 32 30 45

